

**REGLEMENT
COUPE DE FRANCE
DE CYCLO-CROSS**



SAISON 2020 - 2021

TABLE DES MATIERES

1.	OBJET	3
2.	PARTICIPATION.....	3
3.	CATEGORIES D'AGES	4
4.	CALENDRIER	5
5.	PROGRAMME SPORTIF.....	6
6.	ENGAGEMENTS	7
7.	MATERIEL	7
8.	PORT DES MAILLOTS.....	8
9.	ATTRIBUTION DES DOSSARDS ET ORDRE DE DEPARTS	8
10.	REUNIONS DE PRE-COMPETITION.....	12
11.	OUVERTURE DU CIRCUIT	13
12.	ATTRIBUTION DES BOXES DE DEPANNAGE.....	13
13.	APPEL DES COUREURS.....	14
14.	COUREURS DOUBLÉS & RÈGLE DES 80%.....	14
15.	CEREMONIES PROTOCOLAIRES	14
16.	CLASSEMENT DE LA COUPE DE FRANCE	15
17.	ATTRIBUTION DES POINTS UCI	16
18.	PUBLICATION DES RESULTATS.....	16
19.	PRIX COUREURS.....	16
20.	INDEMNITES FORFAITAIRES DES FRAIS DE DEPLACEMENTS	17
21.	QUALIFICATIONS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE.....	17
22.	ORDRE DES COMITES REGIONAUX.....	18

1. OBJET

La Coupe de France de Cyclo-cross est organisée par la Fédération Française de Cyclisme dans le but de promouvoir l'activité du Cyclo-cross au cours de la saison qui se déroule de septembre à février. Un classement général aux points constitue le classement de la Coupe de France de Cyclo-Cross.

A partir de la saison 2020-2021, la Coupe de France de Cyclo-cross se compose de 6 manches sur 3 lieux différents lors de 3 week-ends organisés à l'automne.

Ces 6 manches concernent les catégories dites UCI soit Juniors, Espoirs, Elite, Hommes et Femmes tandis que les catégories Cadets, Cadettes et Masters ont toujours 3 manches sur la saison.

Les catégories dites UCI pourront ainsi récolter, au cours d'un même déplacement, à la fois des points pour le classement UCI et des points pour le classement général de la Coupe de France, et ce à 2 reprises sur un même week-end.

2. PARTICIPATION

Epreuve Cadets et Cadettes :

- Les cyclistes titulaires d'une licence Cadet FFC.
- Dans le cadre d'accords frontaliers pour la région d'organisation, les coureurs ayant une licence d'une fédération étrangère affiliée à l'UCI peuvent être admis. Ceux-ci, néanmoins ne figureront pas au classement général de la Coupe de France de Cyclo-cross.
- Quotas des coureurs Cadets :
Suite à la forte augmentation de participation des coureurs cadets en Coupe de France, il a été décidé de limiter la participation en mettant en place des quotas par comité régional pour des raisons liées notamment à la sécurité des coureurs sur le circuit et proposer un réel intérêt sportif pour les coureurs.

COMITES REGIONAUX	QUOTA
AUVERGNE - RHONE ALPES	24
BOURGOGNE - FRANCHE COMTE	21
BRETAGNE	14
CENTRE VAL DE LOIRE	8
GRAND EST	16
HAUTS DE FRANCE	9
ILE DE FRANCE	12
NORMANDIE	10
NOUVELLE AQUITAINE	15
OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE	12
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	7
PAYS DE LA LOIRE	11
TOTAL	159
Quotas supplémentaires pour le comité régional d'accueil de l'épreuve	10
TOTAL	169

Epreuve Juniors Hommes et Femmes :

- Les cyclistes titulaires d'une licence Junior FFC.
- Les coureurs étrangers de 17 et 18 ans figureront au classement général de la Coupe de France de Cyclo-cross.

Epreuves Espoirs Hommes, Elites Femmes et Elites Hommes :

- Les cyclistes titulaires d'une licence Elite Professionnel, 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} catégorie FFC.
- Les coureurs étrangers figureront au classement général de la Coupe de France de Cyclo-cross.
- Conformément au règlement UCI (article 1.1.036), les coureurs Hommes de moins de 23 ans appartenant à une équipe UCI World Team perdent de facto leur statut Espoirs et courent dans la catégorie Elite Homme.
- Les coureurs français de moins de 23 ans pourront participer à la Coupe de France Elite Homme à condition d'apparaître sur la liste établie par la Direction Technique Nationale.

Epreuve Masters Hommes et Femmes :

- Les coureurs de nationalité françaises et étrangères titulaires d'une licence d'une fédération affiliée à l'UCI de série Pass'Cyclisme minimum.
- Les coureurs amateurs titulaires d'une licence FFC de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} catégorie, Pass Cyclisme Open, Pass Cyclisme.
- Les coureurs membres d'un groupe sportif enregistré à l'UCI et/ou tout coureur classé avec au moins 100 points au classement individuel cyclo-cross UCI publié après la première épreuve de la coupe du monde cyclo-cross UCI de la saison en cours ne peuvent y participer.
- Chaque coureur **peut** faire le choix de participer à l'épreuve Master **et/ou** Elite lors de chaque week-end de Coupe de France

Les épreuves sont regroupées par âge et un classement scratch unique par épreuve sera établi :

- Une épreuve Masters Femmes regroupant toutes les catégories d'âges : Masters Femmes 1 (30 - 34 ans) à Masters Femmes 9 (70 ans et plus)
- Une épreuve Masters Hommes regroupant les catégories d'âges : Masters Hommes 1 (30 - 34 ans) à Masters Hommes 4 (45 - 49 ans)
- Une épreuve Masters Hommes regroupant les catégories d'âges : Masters Hommes 5 (50 - 54 ans) à Masters Hommes 9 (70 ans et plus)

Equipes reconnues par l'UCI :

Les coureurs, hommes et femmes, appartenant aux équipes suivantes sont autorisés à courir les épreuves de cyclo-cross sous le nom et les couleurs de leur équipe respective :

- Equipes Cyclo-cross UCI **et Equipes professionnelles cyclo-cross UCI**, comme définies au chapitre V, Titre V Cyclo-cross du règlement UCI.
- Equipes Route UCI, comme définies aux chapitres XV, XVI et XVII, Titre II Epreuves sur Route du règlement UCI.
- Equipes VTT UCI, comme définies aux chapitres IX et X, Titre IV Mountain Bike du règlement UCI du règlement UCI.

Equipes reconnues par la FFC :

Les coureurs, hommes et femmes, appartenant aux structures ayant été labellisées sont autorisés à courir les épreuves de cyclo-cross sous le nom et les couleurs de leur équipe.

3. CATEGORIES D'AGES

La Coupe de France de Cyclo-cross regroupe plusieurs épreuves réservées aux catégories d'âges ci-après :

- Cadette : concurrentes nées en 2005 et 2006
- Cadet : coureurs nés en 2005 et 2006
- Juniors Femmes : concurrentes nées en 2003 et 2004
- Juniors Hommes : coureurs nés en 2003 et 2004
- Espoirs Hommes : coureurs nés en 1999, 2000, 2001 et 2002
- Elite Femmes : concurrentes nées en 2002 et avant
- Elite Hommes : coureurs nés en 1998 et avant

L'épreuve Masters Hommes et Femmes : coureurs nés en 1991 et avant

- Masters 1 : 30-34 ans / 1991 - 1987
- Masters 2 : 35-39 ans / 1986 - 1982
- Masters 3 : 40-44 ans / 1981 - 1977
- Masters 4 : 45-49 ans / 1976 - 1972
- Masters 5 : 50-54 ans / 1971 - 1967
- Masters 6 : 55-59 ans / 1966 - 1962
- Masters 7 : 60-64 ans / 1961 - 1957
- Masters 8 : 65-69 ans / 1956 - 1952
- Masters 9 : 70 ans et + / 1951 et avant

4. CALENDRIER

La Coupe de France de Cyclo-cross se compose de **3 week-ends** inscrits au calendrier UCI en classe 2.

Ceux-ci auront lieu suivant le calendrier ci-après et concernent toutes les catégories d'âges selon le programme sportif :

- 24-25 octobre 2020 : Vittel - GEST
- 14-15 novembre 2020 : Quelneuc - BRET
- 12-13 décembre 2020 : Liévin - HAFR

Le jour de ces épreuves, aucun coureur professionnel et de 1^{ère} catégorie ne pourra participer à une épreuve de cyclo-cross dans le comité régional ou à moins de 150 Km de cette Coupe de France.

5. PROGRAMME SPORTIF

Le programme sportif des manches de Coupe de France **par week-end** est le suivant :

Jour	Epreuve	Appel coureurs	DEPART épreuve	Durée	ARRIVEE épreuve	Début protocole	Fin protocole
VENDREDI	Validation circuit par Président du jury	/	13:00	1:00	14:00	/	/
	Retrait dossards + accréditations toutes épreuves	/	14:30	4:30	19:00	/	/
	Entraînements officiels circuit	/	15:00	2:00	17:00	/	/
SAMEDI	OUVERTURE retrait dossards + accréditations toutes épreuves	/	8:00	/	/	/	/
	Entraînements officiels circuit	/	8:00	1:00	9:00	/	/
	Epreuve Masters Femmes 1 à 9	8:50	9:00	0:30	9:30	/	/
	Epreuve Masters Hommes 5 à 9	9:30	9:40	0:40	10:20	/	/
	Epreuve Masters Hommes 1 à 4	10:20	10:30	0:50	11:20	/	/
	Réunion technique Directeurs sportifs	/	10:45	0:30	11:15	/	/
	Cérémonies protocolaires Epreuves Masters scratch	/	11:30	0:30	12:00	/	12:00
	Entraînements officiels circuit	/	11:30	1:30	13:00	/	/
	Epreuve Juniors Hommes	13:00	13:10	0:40	13:50	/	/
	Epreuve Elite, Espoirs, Juniors Femmes	14:00	14:10	0:50	15:00	/	/
	Epreuve Elite, Espoirs Hommes*	15:05	15:15	1:00	16:15	/	/
	Cérémonies protocolaires Epreuves samedi après-midi	/	16:15	0:30	16:45	/	16:45
	FERMETURE retrait dossards + accréditations toutes épreuves	/	/	/	17:00	/	/
DIMANCHE	Entraînements officiels circuit	/	7:50	1:00	8:50	/	/
	Epreuve Cadettes	8:40	8:50	0:30	9:20	9:30	9:40
	Epreuve Cadets	9:40	9:50	0:30	10:20	10:30	10:40
	Epreuve Juniors Hommes	10:40	10:50	0:40	11:30	11:40	11:50
	Entraînements officiels circuit	/	11:30	1:00	12:30	/	/
	Epreuve Espoirs Hommes	12:30	12:40	0:50	13:30	13:40	13:50
	Epreuve Elite, Espoirs, Juniors Femmes	13:45	13:55	0:50	14:45	14:55	15:05
	Epreuve Elite Hommes	15:05	15:15	1:00	16:15	16:25	16:35

* Pour cette épreuve rassemblant les Espoirs et les Elites Hommes du samedi après-midi, un classement scratch sera établi. Les points UCI seront attribués conformément au barème de points UCI Elite Hommes selon la réglementation UCI en vigueur.

Mais, le barème de points Coupe de France sera appliqué à chaque catégorie d'âge.

Exemple : un Espoir Homme arrivant 2^{ème} au scratch de cette épreuve du samedi après-midi prendra donc 45 points correspondant à la 1^{ère} place Espoir.

La mise en grille de cette épreuve Espoirs / Elite Homme sera composée d'une alternance entre un coureur Elite Homme et un coureur Espoir Homme selon les critères existants pour chacune des catégories.

6. ENGAGEMENTS

L'engagement aux épreuves devra se faire par internet sur la plateforme FFC « Cicle web » à partir du site internet de la FFC, rubrique « Engagements Cyclo-cross » pour les clubs, les comités départementaux, les comités régionaux ainsi que les teams VTT et Cyclo-cross possédant des accès à Cicle web. Ce compte Cicle web doit être alimenté financièrement par les structures elles-mêmes.

Les coureurs appartenant à des équipes UCI Route et les coureurs étrangers devront s'engager individuellement par email auprès de la FFC à e.baillet@ffc.fr.

Les montants des engagements par participant **et par épreuve** sont les suivants :

- 12,00 € pour les Cadets et les Cadettes
- 15,00 € de Juniors à Elite
- 21,00 € pour les Masters

Les engagements sont clos le lundi précédant le week-end de compétitions à 20h00.

Aucun engagement sur place n'est possible.

Engagements tardifs :

En cas d'engagement tardif, les coureurs seront admis à participer, mais la structure engageante en question sera pénalisée **de 50,00 € en payant le double de l'engagement initial de la catégorie d'âge concernée** par coureur. Cet engagement tardif n'aura aucune incidence sur la position de la grille de départ du coureur concerné.

Les engagements tardifs prendront fin 48h après la clôture des engagements classiques soit le mercredi à 20h00.

Cette pénalité financière devra être versée, par chèque à l'ordre de la FFC, sur place à la permanence lors du retrait des dossards et auprès du personnel de la FFC.

Engagement des coureurs Cadets :

Suite à la mise en place des quotas de participation pour les coureurs Cadets, les engagements de ces coureurs uniquement, sont gérés par leur comité régional qu'ils soient dans une sélection régionale, une sélection départementale, ou sous les couleurs de leur club.

Il revient donc à chaque comité régional la responsabilité de faire respecter le quota indiqué par le présent règlement et d'engager sur la plateforme « Cicle web » ces coureurs en indiquant la structure engageante (club, comité départemental ou comité régional).

Ensuite, chaque comité régional est libre de facturer les engagements aux structures sous lesquelles les différents coureurs vont participer.

Accréditations :

Pour tout engagement effectué, seront délivrées :

- 1 accréditation pour un assistant départ / arrivée sans accès au poste de dépannage
- 1 accréditation pour un assistant mécanicien avec accès au poste de dépannage
- Le coureur devra utiliser son dossard pour accéder au site d'organisation

Transpondeurs :

Si un coureur n'a pas rendu ou a perdu son transpondeur, le prestataire informatique de la FFC transmettra une facture de 60,00 € TTC par transpondeur manquant à la structure engageante du coureur.

7. MATERIEL

Sur l'ensemble des épreuves du calendrier régional et national de Cyclo-cross (Coupes de France et Championnats de France compris), deux vélos maximums par coureur sont autorisés et identifiés pour les participants des catégories Cadet et Cadette. La mise en place de l'identification est à la charge de la FFC sur les Coupes de France et les Championnats de France.

8. PORT DES MAILLOTS

Les participants doivent porter les maillots ci-dessous :

- 1) Le champion du Monde en titre doit porter ce maillot en course, s'il est encore titulaire de cette catégorie
- 2) Le champion d'Europe en titre doit porter ce maillot en course
- 3) Le champion national doit également porter ce maillot en course
- 4) Les coureurs (Elite Hommes, Espoirs Hommes et Elite Femmes) des équipes UCI Route, VTT, Cyclo-cross et Teams Cyclo-cross FFC doivent porter le maillot d'équipe obligatoirement
- 5) Les autres coureurs doivent porter leurs maillots de clubs, de sélection départementale ou de sélection régionale

Selon l'article 10.3.068 du Titre X Equipement, lorsqu'il n'est plus détenteur du titre de Champion de France, un coureur détenteur du titre en Elite peut apposer sur le col et sur les bords des manches de son maillot et cuissard un liseré bleu, blanc, rouge. Toutefois, il ne peut porter un tel maillot que dans les épreuves de la discipline, de la spécialité et de la catégorie dans laquelle il a obtenu le titre et dans aucune autre épreuve.

Toute infraction à ces dispositions entraîne le refus de départ, ou la mise hors course.

9. ATTRIBUTION DES DOSSARDS et ORDRE DE DEPARTS

L'ordre des dossards est indépendant de la grille de départ.

Définitions des intitulés utilisés dans les règles d'attribution des dossards et / ou dans l'ordre des départs :

- « **Autres concurrents** » dans l'attribution des dossards : les coureurs sont listés par comité régional, dans l'ordre alphabétique des comités régionaux. A l'intérieur de chaque comité régional, on placera en priorité :
 - la sélection régionale
 - les sélections départementales
 - les clubsAu niveau de chaque formation, les coureurs seront mis par ordre alphabétique.
- « **Autres concurrents** » dans l'ordre de départ : le jury composera l'ordre de départ par rotation des régions selon l'ordre fixé dans l'article 22. Les comités régionaux devront, sous la responsabilité de leur CTR ou de leur chef d'équipe technique régionale, fournir à la FFC l'ordre de tous leurs coureurs par catégorie. Ces listes seront communiquées par mail auprès de la FFC à l'adresse e.baillet@ffc.fr au plus tard avant 17h00, 3 jours avant la course soit le jeudi précédent l'épreuve. A défaut de cette communication, le jury des arbitres procédera à un tirage au sort.
- **Classement UCI** : lorsqu'il s'agit de prendre en compte le classement UCI, c'est le dernier classement UCI publié avant l'épreuve qui est appliqué.

Dérogation : sur avis de la DTN, un concurrent pourra être replacé sur la grille de départ, derrière les coureurs selon le classement UCI. Cette demande devra être adressée au président du jury des arbitres au moins 3 jours avant l'épreuve.

➤ 1^{ère} manche :

Cadettes - Dossards

1. La Championne de France Cadette
2. Les autres concurrentes

Elite, Espoirs, Juniors Femmes - Dossards

1. La Championne du Monde Elite Femme
2. La Championne de France Elite Femme
3. La Championne d'Europe Elite Femme
4. La Championne d'Europe Femme Moins de 23 ans
5. La Championne de France Junior Femme
6. Les concurrentes classées dans les 50 premières du classement cyclo-cross UCI publié
7. Les concurrentes des équipes UCI
8. Les concurrentes étrangères
9. Les autres concurrentes

Masters Femmes - Dossards

1. La Championne du Monde Master Femme
2. La Championne de France Master Femme
3. La Championne d'Europe Master Femme
4. Les concurrentes classées dans le classement des Championnats de France Masters de Cyclo-cross de l'année précédente
5. Les concurrentes étrangères
6. Les autres concurrentes

Cadets - Dossards

1. Le Champion de France Cadet
2. Les autres concurrents

Cadettes - Ordre de départ

1. Les 30 premières de la Coupe de France Cadette de l'année précédente
2. Les 30 premières concurrentes du dernier Championnat de France Cadette
3. Les autres concurrentes

Elite, Espoirs, Juniors Femmes - Ordre de départ

1. Les concurrentes classées au dernier classement cyclo-cross UCI publié
2. Les 20 premières de la Coupe de France Elite Femme de l'année précédente
3. Les 20 premières du dernier Championnat de France Elite Femme
4. Les concurrentes des équipes UCI
5. Les concurrentes étrangères
6. Les 10 premières du dernier Championnat de France Junior Femme
7. Les 10 premières de la Coupe de France Cadette de l'année précédente
8. Les 10 premières du dernier Championnat de France Cadette
9. Les autres concurrentes

Masters Femmes - Ordre de départ

1. Les concurrentes figurant au classement général scratch de la Coupe de France Masters Cyclo-cross de la saison précédente
2. Les concurrentes étrangères
3. Les autres concurrentes

Cadets - Ordre de départ

1. Les 30 premiers de la Coupe de France Cadet de l'année précédente
2. Les 30 premiers du dernier Championnat de France Cadet
3. Les autres concurrents

Juniors Hommes - Dossards

1. Le Champion du Monde Junior Homme
2. Le Champion de France Junior Homme
3. Le Champion d'Europe Junior Homme
4. Le Champion de France Cadet
5. Les coureurs Juniors Hommes classés dans les 50 premiers du classement cyclo-cross UCI publié
6. Les concurrents étrangers
7. Les autres concurrents

Espoirs Hommes - Dossards

1. Le Champion du Monde Espoir Homme
2. Le Champion de France Espoir Homme
3. Le Champion d'Europe Espoir Homme
4. Le Champion de France Junior Homme
5. Les coureurs Espoirs Hommes classés dans les 50 premiers du classement cyclo-cross UCI Elites publié
6. Les coureurs des équipes UCI
7. Les concurrents étrangers
8. Les autres concurrents

Elite Hommes - Dossards

1. Le Champion du Monde Elite Homme
2. Le Champion de France Elite Homme
3. Le Champion d'Europe Elite Homme
4. Le Champion de France Espoir Homme
5. Les coureurs classés dans les 50 premiers du classement cyclo-cross UCI Elite Homme publié
6. Les coureurs des équipes UCI
7. Les concurrents étrangers
8. Les autres concurrents

Masters Hommes - Dossards

1. Le Champion du Monde Master Homme
2. Le Champion de France Master Homme
3. Le Champion d'Europe Master Homme
4. Les coureurs classés dans le classement des Championnats de France Masters de Cyclo-cross de l'année précédente
5. Les concurrents étrangers
6. Les autres concurrents

Juniors Hommes - Ordre de départ

1. Les coureurs Juniors Hommes au dernier classement cyclo-cross UCI publié
2. Les 20 premiers de la Coupe de France Junior Homme de l'année précédente
3. Les 20 premiers du dernier Championnat de France Junior Homme
4. Les concurrents étrangers
5. Les 10 premiers de la Coupe de France Cadet de l'année précédente
6. Les 10 premiers du dernier Championnat de France Cadet
7. Les autres concurrents

Espoirs Hommes - Ordre de départ

1. Les coureurs Espoirs Hommes au dernier classement cyclo-cross UCI publié
2. Les 20 premiers de la Coupe de France Espoir Homme de l'année précédente
3. Les 20 premiers du dernier Championnat de France Espoir Homme
4. Les coureurs des équipes UCI
5. Les concurrents étrangers
6. Les 10 premiers de la Coupe de France Junior Homme de l'année précédente
7. Les 10 premiers du dernier Championnat de France Junior Homme
8. Les autres concurrents

Elite Hommes - Ordre de départ

1. Les coureurs classés au dernier classement cyclo-cross UCI publié
2. Les 20 premiers de la Coupe de France Elite Homme de l'année précédente
3. Les 20 premiers du dernier Championnat de France Elite Homme
4. Les coureurs des équipes UCI
5. Les concurrents étrangers
6. Les 10 premiers de la Coupe de France Espoir Homme de l'année précédente
7. Les 10 premiers du dernier Championnat de France Espoir Homme
8. Les autres concurrents

Masters Hommes - Ordre de départ

1. Les coureurs figurant au classement général scratch de la Coupe de France Masters de Cyclo-cross de la saison précédente
2. Les concurrents étrangers
3. Les autres concurrents

➤ 2^{ème} manche et suivantes :

Cadettes - Dossards

1. La Championne de France Cadette
2. Les 20 premières concurrentes de la Coupe de France Cadette
3. Les autres concurrentes

Elite, Espoirs, Juniors Femmes - Dossards

1. La Championne du Monde Elite Femme
2. La Championne de France Elite Femme
3. La Championne d'Europe Elite Femme
4. La Championne d'Europe Femme Moins de 23 ans
5. La Championne de France Junior Femme
6. Les concurrentes classées dans les 50 premières du classement cyclo-cross UCI publié
7. Les 20 premières de la Coupe de France Elite Femme
8. Les concurrentes des équipes UCI
9. Les concurrentes étrangères
10. Les autres concurrentes

Masters Femmes - Dossards

1. La Championne du Monde Master Femme
2. La Championne de France Master Femme
3. La Championne d'Europe Master Femme
4. Les concurrentes classées dans le classement des Championnats de France Masters de Cyclo-cross de l'année précédente
5. Les concurrentes étrangères
6. Les autres concurrentes

Cadets - Dossards

1. Le Champion de France Cadet
2. Les 20 premiers de la Coupe de France Cadet
3. Les autres concurrents

Juniors Hommes - Dossards

1. Le Champion du Monde Junior Homme
2. Le Champion de France Junior Homme
3. Le Champion d'Europe Junior Homme
4. Le Champion de France Cadet
5. Les coureurs Juniors Hommes classés dans les 50 premiers du classement cyclo-cross UCI publié
6. Les 20 premiers de la Coupe de France Juniors Hommes
7. Les concurrents étrangers
8. Les autres concurrents

Cadettes - Ordre de départ

1. Les concurrentes figurant au classement de la Coupe de France Cadette
2. Les 60 premières concurrentes de la manche précédente de la Coupe de France Cadette
3. Les autres concurrentes

Elite, Espoirs, Juniors Femmes - Ordre de départ

1. Les concurrentes classées au dernier classement cyclo-cross UCI publié
2. Les concurrentes figurant au classement de la Coupe de France Elite Femme
3. Les concurrentes des équipes UCI
4. Les concurrentes étrangères
5. Les 60 premières concurrentes de la manche précédente de la Coupe de France Elite Femme
6. Les autres concurrentes

Masters Femmes - Ordre de départ

1. Les concurrentes figurant au classement général scratch de la Coupe de France Masters de la saison en cours
2. Les concurrentes étrangères
3. Les autres concurrentes

Cadets - Ordre de départ

1. Les coureurs figurant au classement de la Coupe de France Cadet
2. Les 60 premiers coureurs de la manche précédente de la Coupe de France Cadet
3. Les autres concurrents

Juniors Hommes - Ordre de départ

1. Les coureurs Juniors Hommes au dernier classement cyclo-cross UCI publié
2. Les coureurs figurant au classement de la Coupe de France Junior Homme
3. Les 60 premiers coureurs de la manche précédente de la Coupe de France Junior Homme
4. Les concurrents étrangers
5. Les autres concurrents

Espoirs Hommes - Dossards

1. Le Champion du Monde Espoir Homme
2. Le Champion de France Espoir Homme
3. Le Champion d'Europe Espoir Homme
4. Le Champion de France Junior Homme
5. Les coureurs Espoirs Hommes classés dans les 50 premiers du classement cyclo-cross UCI Elite publié
6. Les 20 premiers de la Coupe de France Espoir Homme
7. Les coureurs des équipes UCI
8. Les concurrents étrangers
9. Les autres concurrents

Elite Hommes - Dossards

1. Le Champion du Monde Elite Homme
2. Le Champion de France Elite Homme
3. Le Champion d'Europe Elite Homme
4. Le Champion de France Espoir Homme
5. Les coureurs classés dans les 50 premiers du classement cyclo-cross UCI Elite publié
6. Les 20 premiers de la Coupe de France Elite Homme
7. Les coureurs des équipes UCI
8. Les concurrents étrangers
9. Les autres concurrents

Masters Hommes - Dossards

1. Le Champion du Monde Master Homme
2. Le Champion de France Master Homme
3. Le Champion d'Europe Master Homme
4. Les coureurs classés dans le classement des Championnats de France Masters de Cyclo-cross de l'année précédente
5. Les concurrents étrangers
6. Les autres concurrents

Espoirs Hommes - Ordre de départ

1. Les coureurs Espoirs Hommes au dernier classement cyclo-cross UCI publié
2. Les coureurs figurant au classement de la Coupe de France Espoir Homme
3. Les coureurs des équipes UCI
4. Les concurrents étrangers
5. Les 60 premiers coureurs de la manche précédente de la Coupe de France Espoir Homme
6. Les autres concurrents

Elite Hommes - Ordre de départ

1. Les coureurs classés au dernier classement cyclo-cross UCI publié
2. Les coureurs figurant au classement de la Coupe de France Elite Homme
3. Les coureurs des équipes UCI
4. Les concurrents étrangers
5. Les 60 premiers coureurs de la manche précédente de la Coupe de France Elite Homme
6. Les autres concurrents

Masters Hommes - Ordre de départ

1. Les coureurs figurant au classement général scratch de la Coupe de France Masters Cyclo-cross de la saison en cours
2. Les concurrents étrangers
3. Les autres concurrents

Nota : Les cas exceptionnels non prévus dans les dispositions ci-dessus seront traités par le jury des arbitres en accord avec la Direction Technique Nationale.

10. REUNIONS DE PRE-COMPETITION

Plusieurs réunions se déroulent la veille des journées de compétitions :

- **Vendredi 13h00** : Validation du circuit de compétition en présence :
 - Du président du jury
 - D'un membre de la Direction Technique Nationale de la FFC
 - D'un membre de la Direction des Activités Sportives de la FFC
 - De membres du comité local d'organisation : responsable du comité local d'organisation et responsable de la mise en place du circuit

Lors de cette réunion, aucun coureur sur son vélo n'est autorisé à circuler sur le circuit d'entraînement et / ou de compétition, seule une reconnaissance à pied est possible à cet horaire par les coureurs et leur encadrement technique.

- **Samedi 10h45** : Réunion des directeurs sportifs / chefs d'équipes / délégués régionaux / teams managers au lieu indiqué dans le guide des compétitions et par le comité local d'organisation sur place.
Chaque comité régional doit désigner nommément un représentant à la réunion des directeurs sportifs et le communiquer à la FFC 48h avant sa tenue à e.bailet@ffc.fr.

11. OUVERTURE DU CIRCUIT

L'accès au circuit d'entraînement et / ou de compétition par les coureurs peut se faire selon le programme sportif établi dans l'article 5 de ce présent règlement et selon les règles ci-dessous :

- Sur les horaires indiqués, les sportifs pourront effectuer leurs entraînements à vélo aux allures souhaitées.
- Le jour des compétitions 60 minutes avant l'heure d'appel de la 1^{ère} épreuve de la journée
- Le jour des compétitions pendant la pause déjeuner seulement si le circuit est libéré de tout coureur de l'épreuve précédente

12. ATTRIBUTION DES BOXES DE DEPANNAGE

Les coureurs seront regroupés par :

- Comité régional, quelle que soit la structure sous laquelle ils évoluent (clubs, sélection départementale, sélection régionale)
- Équipe UCI ~~Route, VTT~~, Cyclo-cross
- Team FFC Cyclo-cross

Le président du jury des arbitres prédéterminera le nombre de boxes par structure (comité régional et équipe cyclo-cross) et par catégorie en fonction du nombre de partants.

L'attribution des boxes de dépannage se fera lors de la réunion des directeurs sportifs, en présence :

- Du Président du jury
- Des représentants des comités régionaux (désignés nommément par le comité régional et communiqués à la FFC 48h avant à e.baillet@ffc.fr)
- Des teams managers des équipes UCI ~~Route, VTT~~, Cyclo-cross ou Team FFC Cyclo-cross

par l'appel des comités régionaux et des équipes dans l'ordre du déroulement des épreuves selon le procédé détaillé ci-après.

Il n'y a pas de réunion des directeurs sportifs concernant les épreuves Masters. L'attribution des boxes de dépannage sera alors effectuée par le jury des arbitres selon le tirage au sort (cf. article 22).

Pour chaque épreuve (hors Masters), les représentants des comités régionaux et des équipes choisiront un ou plusieurs numéros de boîte en rappelant le nombre de coureurs concernés.

Dans le cas particulier d'attribution de plusieurs boxes à un même comité régional ou équipe, les boxes devront être regroupés de manière contiguë.

Les mécaniciens ou accompagnateurs techniques ayant besoin d'un accès dans le poste de dépannage pour un soutien mécanique auprès des coureurs seront accrédités d'un bracelet de couleur différente pour chaque catégorie d'âge et donc chaque épreuve de la journée de Coupe de France.

➤ 1^{ère} manche :

L'attribution des boxes de dépannage se fera selon le classement général du dernier Championnat de France de la catégorie, puis pour les comités régionaux non classés selon le tirage au sort (cf. article 22).

Pour l'épreuve Elite Femme et Junior Femme, le classement de référence pris en compte sera celui de l'épreuve Elite Femme des Championnats de France de Cyclo-cross de la saison précédente.

➤ 2^{ème} manche et suivantes :

L'attribution des boxes de dépannage se fera selon le classement général individuel de chaque catégorie à l'issue de la manche précédente de la saison en cours, puis pour les comités régionaux non classés selon le tirage au sort (cf. article 22).

Pour l'épreuve Elite Femme et Junior Femme, le classement de référence pris en compte sera celui de l'épreuve Elite Femme de la manche précédente de la Coupe de France de Cyclo-cross de la saison en cours.

13. APPEL DES COUREURS

Il n'y a pas de procédure de signature au départ des épreuves, c'est la confirmation des partants la veille de l'épreuve, puis l'appel des coureurs par les membres du jury des arbitres qui font foi.

Lors de l'appel des coureurs pour la mise en grille de chaque épreuve :

- Le coureur appelé a le choix de la place sur sa ligne de départ
- Si un coureur appelé est absent ou en retard, il perd donc sa place sur sa ligne de départ et prendra place sur la grille de départ au moment de son arrivée dans la zone d'appel des coureurs.

14. COUREURS DOUBLÉS & RÈGLE DES 80%

- **Règle des 80 % :**

La règle des 80% est appliquée pour toutes les épreuves sauf pour les courses Femmes et Cadets. Dans ces épreuves Femmes et Cadets, au moment de l'arrivée, les coureurs doublés seront arrêtés dans la zone prévue à cet effet (zone dite des 80%) à l'entrée de la ligne droite d'arrivée.

Est retiré du parcours tout coureur étant 80 % plus lent que le leader de l'épreuve au premier tour. Il doit quitter le parcours à la fin de son tour dans la zone prévue à cet effet (dite zone du 80 %) sauf quand le leader est dans son dernier tour.

Cette règle ne sera pas appliquée sur les épreuves Masters.

- **Gestion des coureurs doublés :**

Les coureurs doublés doivent continuer le tour au cours duquel ils ont été rejoints et quitter l'épreuve par une sortie se situant juste avant la dernière ligne droite ou dans la zone dite du 80 %.

- **Classements :**

Qu'ils soient stoppés selon la règle des 80% ou parce qu'ils ont été doublés, les coureurs concernés sont classés sur la liste des résultats en fonction de l'ordre où ils ont été retirés du parcours, leur nom étant accompagné du nombre de tours de retard non faits.

15. CEREMONIES PROTOCOLAIRES

Lors de la 1^{ère} journée d'un week-end de Coupe de France de Cyclo-cross, une cérémonie protocolaire a lieu **en fin de matinée pour chaque épreuve Master et en fin d'après-midi pour chaque épreuve UCI** afin de récompenser les 3 premiers coureurs du classement scratch uniquement.

Lors de la 2^{ème} journée, à l'issue de chaque épreuve Cadette, Cadet, Junior Homme, Espoir Homme, Femmes (classement scratch & classement Junior Femme) et Elite Homme, le / la leader de la Coupe de France de Cyclo-cross recevra un maillot de leader et un bouquet de fleurs.

La remise de ce signe distinctif aura lieu lors d'une cérémonie protocolaire à laquelle devra se soumettre le coureur leader après la remise des récompenses aux trois premiers de l'épreuve.

Durant la cérémonie protocolaire, les lauréats devront se présenter en tenue de coureurs. Le port de casquette, bonnet, lunettes, pantalon, collant ou sur-chaussures est libre lors de la cérémonie protocolaire de la Coupe de France, mais le coureur devra porter sur son buste les couleurs et partenaires avec lesquels il a participé à la course et sous lesquels il a été engagé.

Lors des protocoles officiels, ne doivent être présent que les seuls coureurs concernés, les officiels, les hôtesses du comité local d'organisation et quelques membres de l'organisation.

Lors de la cérémonie protocolaire de la finale de Coupe de France uniquement, les 3 premiers coureurs de chaque catégorie du classement général seront appelés lors de la remise du maillot de leader au vainqueur.

Enfin, il sera possible de procéder, mais dans un deuxième temps, à une éventuelle remise de récompenses.

16. CLASSEMENT DE LA COUPE DE FRANCE

Le classement général de la Coupe de France de Cyclo-cross sera établi par l'addition des points acquis sur chaque manche de Coupe de France de Cyclo-cross suivant des barèmes définis. Tous les coureurs français et étrangers participant à au moins une des manches de la Coupe de France peuvent figurer au classement général de la Coupe de France.

A partir de la saison 2020-2021, la Coupe de France de Cyclo-cross se compose de 6 manches pour les catégories dites UCI (Juniors, Espoirs, Elite Hommes et Femmes) tandis que les catégories Cadets, Cadettes et Masters ont toujours 3 manches sur la saison.

Lors de l'épreuve Elite Femmes, il sera établi en dehors du classement scratch, un classement spécifique pour les Juniors Femmes avec la remise d'un maillot de leader à la première.

Les coureurs de Cadets à Elite marquent les points suivant le barème ci-après selon leur classement lors de la manche en question.

Grille de points Coupe de France Cadets à Elite									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
45	42	40	39	38	37	36	35	34	33
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
32	31	30	29	28	27	26	25	24	23
21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
22	21	20	19	18	17	16	15	14	13
31	32	33	34	35	36	37	38	39	40
12	11	10	9	8	7	6	5	4	3

Les coureurs Masters marquent les points suivant le barème ci-après selon leur classement sur chaque manche. Lors de chaque manche, un podium scratch sera effectué pour chacune des 3 épreuves uniquement. Toutefois, un classement général individuel de chaque catégorie d'âge de M1 à M9 sera établi, permettant ainsi aux coureurs de **se qualifier pour participer se positionner sur la grille de départ** lors des Championnats de France Masters de Cyclo-cross.

Grille de points Coupe de France Masters									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
45	42	40	39	38	37	36	35	34	33
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
32	31	30	29	28	27	26	25	24	23
21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
22	21	20	19	18	17	16	15	14	13
31	32	33	34	35	36	37	38	39	40
12	11	10	9	8	7	6	5	4	3
41	42	43	44	45	46	47	48	49	...
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

Le coureur ayant totalisé le plus grand nombre de points sera déclaré leader de la Coupe de France de Cyclo-cross de la saison.

En cas d'ex-aequo, il sera tenu compte des critères suivants dans l'ordre :

- Le plus grand nombre de participations parmi les manches de Coupe de France

- Le plus grand nombre de meilleures places obtenues parmi les manches de Coupe de France
- Le classement de la dernière épreuve est prépondérant

17. ATTRIBUTION DES POINTS UCI

Les épreuves Elites Hommes, Espoirs Hommes, Juniors Hommes et Elites Femmes sont enregistrées au calendrier UCI en classe 2 et attribuent des points au classement individuel UCI de Cyclo-cross :

Grille de points en Classe 2 UCI :

Classement de l'épreuve :	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Elites Hommes & Femmes	40	30	20	15	10	8	6	4	2	1
Espoirs Hommes	30	20	15	12	10	8	6	4	2	1
Juniors Hommes	15	12	10	8	6	5	4	3	2	1

18. PUBLICATION DES RESULTATS

Le classement à l'issue de chaque épreuve fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Fédération Française de Cyclisme : www.ffc.fr

19. PRIX COUREURS

La dotation des épreuves de la Coupe de France de Cyclo-cross est présentée ci-dessous pour chaque manche et chaque catégorie selon la grille définie par les obligations financières UCI en classe 2.

Catégories d'âge	Elite Hommes & Femmes	Espoirs Hommes	Juniors Hommes
Place	Classe 2	Classe 2	Classe 2
1	350	175	150
2	180	120	100
3	120	90	70
4	90	70	60
5	85	60	50
6	80	50	50
7	75	50	50
8	70	50	40
9	65	50	40
10	60	50	40
11	55	30	30
12	50	30	30
13	45	30	30
14	40	30	30
15	35	30	30
16	25	20	
17	25	20	
18	25	20	
19	25	20	

20	25	20	
TOTAL	1 525	1 015	800

Les prix coureurs sont réglés par l'organisateur à la FFC. Ensuite, la FFC reversera les prix, après homologation des résultats, à la fédération nationale ou au comité régional du coureur.

20. INDEMNITES FORFAITAIRES DES FRAIS DE DEPLACEMENTS

A l'issue de chaque épreuve, des indemnités forfaitaires de frais de déplacement seront versées par l'organisateur local sur place uniquement, selon les barèmes définis dans le contrat d'organisation entre la FFC et le comité local d'organisation. Cette indemnité est calculée du siège social du comité départemental jusqu'au lieu de la Coupe de France.

Le tarif appliqué est uniquement sur l'aller du trajet réalisé à hauteur de :

- 0,10 € / Km pour les épreuves Juniors Hommes, Espoirs / Elites Hommes et Femmes du samedi ainsi que, pour les épreuves Juniors Hommes, Espoirs Hommes, Elite Hommes et Elite Femmes du dimanche
- 0,20 € / Km pour les épreuves Cadets et Cadettes du dimanche

Cette indemnité sera versée lors de la 2^{ème} journée de chaque week-end de Coupe de France pour toutes les catégories. Les catégories Juniors Hommes, Espoirs Hommes, Elite Hommes et Femmes devront avoir participé obligatoirement aux 2 manches du week-end pour être défrayés.

Les catégories concernées sont les :

- 20 premiers coureurs français Cadets, Juniors, Espoirs, Elites / Juniors Femmes et Elites Hommes
- 10 premières concurrentes françaises Cadettes

Des frais de déplacements supplémentaires décidés de gré à gré entre l'organisateur et les coureurs engagés (français ou étrangers) sont autorisés, sachant qu'il n'existe pas d'obligation règlementaire. Sur demande, l'organisateur acceptera de communiquer le nombre et les montants de ces frais à la FFC.

21. QUALIFICATIONS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

Le nombre de coureurs qualifiés d'office au Championnat de France de Cyclo-cross à l'issue de la finale de la Coupe de France est présenté ci-dessous par catégorie d'âge.

Les coureurs étrangers seront sortis du classement général de la Coupe de France.

Catégories d'âge	Nombre de participants qualifiés d'office par la Coupe de France	Nombre de quotas supplémentaires par Comité régional
Cadettes	25	Quota libre
Juniors Femmes	20	Quota libre
Elite Femmes	25	Quota libre
Cadets	50	2
Juniors Hommes	50	2
Espoirs Hommes	50	2
Elite Hommes	50	2
Masters Femmes	/	/
Masters Hommes	/	/

22. ORDRE DES COMITES REGIONAUX

Ci-après le tirage au sort des comités régionaux applicable à l'ensemble des catégories et des différentes manches de Coupes de France :

CADETTES	JUNIORS & ELITE FEMMES	CADETS	JUNIORS HOMMES	ESPOIRS HOMMES	ELITE HOMMES
HAUTS DE FRANCE	GUYANE	OCCITANIE	NOUVELLE CALEDONIE	OCCITANIE	GUADELOUPE
REGION SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	REGION SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	NOUVELLE CALEDONIE	CENTRE VAL DE LOIRE	GUYANE	POLYNESIE FRANCAISE
MARTINIQUE	NOUVELLE CALEDONIE	AUVERGNE RHONE ALPES	POLYNESIE FRANCAISE	NOUVELLE AQUITAINE	LA REUNION
MAYOTTE	BRETAGNE	NORMANDIE	ILE DE FRANCE	PAYS DE LA LOIRE	AUVERGNE RHONE ALPES
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	POLYNESIE FRANCAISE	HAUTS DE FRANCE	MAYOTTE	ILE DE FRANCE	GUYANE
GRAND EST	NORMANDIE	NOUVELLE AQUITAINE	MARTINIQUE	CORSE	NORMANDIE
CENTRE VAL DE LOIRE	MARTINIQUE	REGION SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	REGION SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	BOURGOGNE FRANCHE COMTE	CENTRE VAL DE LOIRE
NOUVELLE CALEDONIE	GRAND EST	GUYANE	GUADELOUPE	BRETAGNE	CORSE
OCCITANIE	ILE DE FRANCE	PAYS DE LA LOIRE	GRAND EST	REGION SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	HAUTS DE FRANCE
NORMANDIE	OCCITANIE	CENTRE VAL DE LOIRE	NOUVELLE AQUITAINE	AUVERGNE RHONE ALPES	MARTINIQUE
GUADELOUPE	HAUTS DE FRANCE	LA REUNION	GUYANE	HAUTS DE FRANCE	BOURGOGNE FRANCHE COMTE
BRETAGNE	AUVERGNE RHONE ALPES	POLYNESIE FRANCAISE	HAUTS DE FRANCE	CENTRE VAL DE LOIRE	PAYS DE LA LOIRE
POLYNESIE FRANCAISE	BOURGOGNE FRANCHE COMTE	GUADELOUPE	LA REUNION	GUADELOUPE	NOUVELLE CALEDONIE
GUYANE	LA REUNION	MARTINIQUE	OCCITANIE	MAYOTTE	ILE DE FRANCE
ILE DE FRANCE	MAYOTTE	CORSE	BRETAGNE	NOUVELLE CALEDONIE	BRETAGNE
AUVERGNE RHONE ALPES	NOUVELLE AQUITAINE	BRETAGNE	PAYS DE LA LOIRE	GRAND EST	REGION SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

CORSE	PAYS DE LA LOIRE	MAYOTTE	BOURGOGNE FRANCHE COMTE	NORMANDIE	OCCITANIE
PAYS DE LA LOIRE	GUADELOUPE	GRAND EST	AUVERGNE RHONE ALPES	POLYNESIE FRANCAISE	GRAND EST
NOUVELLE AQUITAINE	CORSE	ILE DE FRANCE	NORMANDIE	MARTINIQUE	MAYOTTE
LA REUNION	CENTRE VAL DE LOIRE	BOURGOGNE FRANCHE COMTE	CORSE	LA REUNION	NOUVELLE AQUITAINE